

# Territoires de projet

*La Lettre des Pôles territoriaux et des Pays*

**Projet de territoire :** Le CRTE  
collaboratif du Chalonnais

**Portrait partenaire:** Pascal  
Berteaud - Directeur CEREMA

**Portrait développeur :** Coralie  
Seweryn, Directrice du PETR Landes  
Nature Côte d'Argent

**Focus :** La prise de compétence  
mobilité

### Mission d'accompagnement

#### Porte parole

Elle facilite les échanges d'informations avec l'ANCT, les Ministères, Agences et opérateurs publics et privés concernés, les Conseils régionaux et départementaux. Elle œuvre pour la promotion des Territoires de projet et défend leurs intérêts auprès des instances nationales, régionales et locales, et ainsi qu'auprès des Parlementaires.

### Mission d'accompagnement

#### Soutien technique

L'Association organise des réunions d'information à destination des Territoires. Elle produit des notes d'actualité et d'information, des analyses, des notes de synthèse et de décryptage des textes législatifs et réglementaires et des fiches méthodologiques.

### Mission de fédération

#### Animation du réseau

L'Association accueille un nombre croissant de Pays, de représentants de régions et de Conseils de développement, lors des Journées rencontre, d'échanges de bonnes pratiques, et s'appuie sur un nombre de plus en plus important de Pays répondant à ses enquêtes, ainsi que sur la mobilisation des Conseils régionaux.

Trois temps forts pour porter la voix des Territoires de projets

**EGPP** : Etats Généraux des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays

**CNPP** : Conférence Nationale des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays

**RTPP** : Rencontres Techniques des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays

## sommaire

Page 3 ..... Edito

Page 4 ..... Actus

Page 6 ..... Questions juridiques

Page 8 ..... Mobilité

Page 9 ..... Interview partenaire - Pascal Berteaud Directeur général, CEREMA

Page 10 ..... Partenaire, Magazine Ruralis

Page 11 ..... Projet de territoire - le CRTE du Chalonnais

Page 13 ..... Interview développeur - Coralie Seweryn, Directrice du PETR Landes Nature Côte d'Argent

**150** territoires rencontrés par an

+ de **50** % des Régions métropolitaines adhérentes  
250 adhérents

**Pour adhérer à l'ANPP >>>**



En premier lieu, je tenais, au nom de l'ensemble du Conseil d'administration et de l'équipe technique de l'ANPP - Territoires de projet, à vous adresser nos **sincères et meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2022**. Commencant malheureusement par un air de déjà-vu sanitaire, nous souhaitons vivement que 2022 s'engage sous le signe de la résilience écologique, l'ambition territoriale et la solidarité sociale.

Cette année est cruciale pour le devenir du développement local, avec notamment les **présidentielles** d'avril, les **législatives** de juin et la **présidence française de l'Union européenne (PFUE)** du premier semestre. Prenons ces échéances comme autant d'occasions de porter haut les valeurs du développement local.

En effet, dans le cadre de la PFUE, l'ANPP - Territoires de projet sera mobilisée à plusieurs événements : travaux sur la définition des ruralités en Europe, devenir des fonds européens, télétravail en milieu rural, achat public responsable, avenir de la PAC ou encore mise en œuvre du programme LEADER.

**Concernant l'agenda politique**, nous interpellons l'ensemble des candidats à la présidentielle pour connaître leurs ambitions en matière de développement local en cas de victoire, sur la base du Plaidoyer **"Pour**

**une politique territoriale ambitieuse et audacieuse >>"**, voté lors des derniers Etats généraux de Dijon.

Le **programme de travail 2022** s'annonce également chargé sur le volet technique, avec l'accompagnement des adhérents pour le prochain programme LEADER, la mise en œuvre opérationnelle des CRTE, la déclinaison des CPER, le portage de programmes (OPTER et ACoTé), complétant nos missions régaliennes déjà nombreuses : veille législative et réglementaire, organisation de webinaires, notes juridiques, animation du réseau, déploiement d'outils méthodologiques (guide et plateforme à venir).

Enfin, 2022 sera l'occasion de se retrouver **les 29 et 30 Septembre 2022**, pour les Rencontres techniques des Pôles territoriaux et des Pays, sur les Terres du [PETR Figeac, Quercy, Vallée de la Dordogne >>](#). Ces Rencontres Techniques développent une approche "compétences" des missions confiées aux acteurs, techniciens ou élus des Territoires de projet. Un rendez-vous à ne pas manquer !

Au plaisir de vous retrouver d'ici là, chers partenaires et acteurs du développement local. L'ANPP - Territoires de projet est votre association, à votre service et à votre écoute. Merci pour votre confiance.

---

**Frédéric REISS**  
1er Vice-président de l'ANPP  
Député de la Collectivité  
Européenne d'Alsace

## Plaidoyer : En route vers la présidentielle !..



A l'occasion des États Généraux des Pôles territoriaux et des Pays 2021, de Dijon, le PLAIDOYER " Pour une politique territoriale ambitieuse et audacieuse ", issu des travaux conclusifs des commissions et différentes instances de l'ANPP - Territoire de projet, a été consolidé par les nombreux temps d'échanges de l'événement.

[Retrouvez le plaidoyer >>](#)

## ... puis vers Figeac : RTPP 2022



Les prochaines Rencontres techniques des Pôles territoriaux et des Pays se feront à l'invitation du PETR Figeac, Quercy, Vallée de la Dordogne, les 29 et 30 Septembre 2022.

Les Rencontres Techniques développent une approche "compétences" des missions confiées aux acteurs, techniciens ou élus des Territoires de projet.

[Découvrez la vidéo d'annonce >>](#)

## Les vendredis territoriaux : des webinaires thématiques tous les mois

L'ANPP, par le biais de ces webinaires (16 en 2020, 15 en 2021), organise de nombreux temps d'échanges et de partage au sein du réseau des Territoires de projet.

Cette année, chaque dernier vendredi de mois, ces Webinaires aborderont des sujets prioritaires pour les Pays et PETR. Ils seront appelés les "Vendredis territoriaux".

[Retrouvez le programme >>](#)

## Loi Climat et résilience, le décryptage

Ce projet de loi a été présenté en Conseil des ministres le 10 février 2021, par Barbara POMPILI, Ministre de la Transition écologique. Il est finalement organisé en 304 articles qui s'articulent autour de 8 titres, et a été voté sous le nom de "[Loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets >>](#)".



## Un pays sous forme d'association loi de 1901 peut-il réaliser des prestations pour des communes ?

OUI... mais à certaines conditions !

Tout d'abord, l'objet de la prestation en question doit pouvoir être rattaché à l'objet de l'association, au vu de la rédaction de celui-ci dans les statuts, qui doivent par ailleurs prévoir le principe de la réalisation de telle ou telle prestation pour les entités "demanderesse".

Par ailleurs, attention lorsque la prestation est réalisée à titre onéreux, car ceci entraîne certaines conséquences au regard de l'application des règles de la commande publique. De ce point de vue, 2 cas de figure alternatifs peuvent se présenter.

Le premier cas est celui de l'association dite "transparente", ce qui est le cas lorsque, selon la jurisprudence, "...une personne privée est créée à l'initiative d'une personne publique qui en contrôle l'organisation et le fonctionnement et qui lui procure l'essentiel de ses ressources..." (CE, 21 mars 2007, n° 281796). Dans ce cas, si l'association répond aux critères du "in house" au sens du code de la commande publique (à vérifier au cas par cas) la prestation, même à titre onéreux, peut "échapper" aux règles de passation des contrats publics. En revanche, attention, car l'association transparente présente d'autres risques potentiels : gestion de fait, notion d'élus intéressés, risque pénal lié notamment à la prise illégale d'intérêts, application par l'association transparente des règles de la commande publique pour répondre à ses propres besoins...

Le second cas est celui de l'association considérée comme non transparente, au regard des critères jurisprudentiels ci-dessus. Dans ce second cas, en revanche, la prestation réalisée à titre onéreux peut, en fonction de son montant, relever des règles de la commande publique et donc être considérée comme un marché public devant respecter, en conséquence, les règles prévues par ledit code.



## **Faut-il remplacer les délégués d'un EPCI au comité du PETR suite à la démission du président d'un des EPCI membre ?**

Il n'y a plus d'obligation, depuis la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales modifiant l'article L. 2122-10 du CGCT, de procéder à une nouvelle désignation des délégués au sein d'organismes extérieurs en cas de nouvelle élection du Maire / du Président de l'EPCI. Il n'y a donc pas d'obligation de remplacement des délégués de la communauté au sein d'organismes extérieurs (et donc au comité du PETR) en cas de nouvelle élection du président de la communauté, suite à la démission du précédent.

Sous réserve de l'appréciation du juge, cette absence d'obligation de remplacement vaut a priori même pour le président de l'EPCI, s'il n'a démissionné que de sa fonction de président de la communauté, mais reste conseiller communautaire (CAA Lyon, 2 juin 1992, n° 91LY00603). Attention, si le président a démissionné également de son mandat de conseiller communautaire, mais reste conseiller municipal, ce qui le rend éligible au comité du PETR (article L. 5711-1 du CGCT : "Pour l'élection des délégués des EPCI avec ou sans FP au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre"), une solution prudentielle peut consister en ce que le conseil de l'EPCI confirme, ou constate, qu'il reste représentant de l'EPCI au comité syndical, cette fois-ci en tant que conseiller municipal d'une commune membre de l'EPCI concerné.



Le programme CEE AcoTÉ, porté par l'ANPP, CertiNergy et la Roue Verte, fête ses 2 ans de promotion des déplacements responsables en milieu rural, et plus spécifiquement le co-voiturage. Durant ces deux années, plus de 8.200 décideurs publics ont été sensibilisés aux enjeux du covoiturage et de l'écomobilité. Cette sensibilisation se déroule à l'occasion de temps d'échanges, réunissant élus et techniciens des territoires. A ce jour, plus de 25 réunions ont été organisées, aussi bien à la maille Pays, qu'à la maille intercommunale.

AcoTÉ, c'est également un réseau d'acteurs engagés pour l'écomobilité, interagissant sur le [réseau social du site dédié >>](#). Et c'est aussi des temps de réflexion collective au sein du Club Mobilité.

Au titre de la co-construction, à ce jour, c'est plus de 23 axes étudiés. Pour qu'une ligne de covoiturage corresponde au mieux à la réalité locale des modes de déplacements, ces lignes se basent sur la participation de plus d'un millier de contributeurs, ayant permis de préconiser 18 lignes de covoiturage.

L'ultime phase du programme, celle de l'expérimentation, est une réalité pour maintenant deux territoires avec la ligne La Flèche – Le Mans sur le territoire du PETR Pays Vallée du Loir avec 80 inscrits, ainsi que la ligne Lans – Seyssins pour le Vercors, avec 473 inscrits.



## Pascal Berteaud Directeur général du CEREMA



### **Pouvez-vous nous présenter le CEREMA et sa stratégie à destination des collectivités ?**

Le Cerema, créé en 2013, ce sont 2500 agents pour l'essentiel ingénieurs et techniciens qui conçoivent ou mettent en œuvre des politiques publiques ou des projets portés principalement par l'État ou des collectivités territoriales en matière d'aménagement du territoire et d'adaptation au changement climatique.

Pour cela, nous privilégions l'innovation, l'expertise et la méthodologie, la diffusion des savoir-faire et des connaissances dans nos six domaines d'intervention que sont l'expertise et ingénierie territoriale, le bâtiment, les Mobilités, les Infrastructures de transport, l'Environnement et risques et la Mer et le littoral.

Nous développons aussi des activités de recherche, le Cerema dispose d'une dizaine d'équipes de recherche qui opèrent dans le champ de l'adaptation au changement climatique au profit des territoires. L'établissement dispose d'un centre de ressource et d'une plateforme ouverte qui vise à diffuser les connaissances et il est labellisé "Institut Carnot" depuis 2020.

Nous sommes enfin fiers de nos 28 implantations (25 en métropole et 3 en outre-mer) qui nous permettent de disposer d'un réseau d'une grande proximité et d'une connaissance historique des problématiques et des contextes locaux. Comme vous pouvez le constater, tant par nos domaines d'intervention, dont plus des 2/3 relèvent de compétence institutionnelle collective, que par nos implantations, l'expertise du Cerema n'a de sens que si elle est mise en œuvre localement, au profit des autorités locales : notre rapprochement avec les collectivités est donc au cœur de l'évolution du Cerema

### **Quel est votre parcours, votre rôle au CEREMA et votre feuille de route ?**

Homme des territoires, tant à titre personnel (j'ai toujours refusé d'habiter en région parisienne) que professionnel, ayant fait le choix du secteur de l'écologie il y a plus de 30 ans, à une époque où ce n'était vraiment pas la mode, ou j'ai alterné des postes en cabinet ou de direction d'administration centrale avec des postes de direction d'établissement public, de façon à alterner le décisionnel et l'opérationnel : participer à la prise de décision, sans perdre le lien avec le concret des territoires.

Au Cerema, l'enjeu premier était d'abord, à partir d'un patchwork de services de l'État, de fabriquer un établissement national d'expertise, qui œuvre au profit de tous, État, collectivités et entreprise, et qui puisse revendiquer une excellence dans son expertise, fondée sur une recherche de haut niveau. Cet objectif est aujourd'hui atteint, et concrétisé notamment par le contrat d'objectif que nous venons de signer avec l'État.

Pour l'avenir, l'enjeu est de se rapprocher beaucoup plus fortement des collectivités, à travers la transformation du Cerema en un établissement public à la fois national et local (art 48 de la loi 3DS), de mettre en œuvre les partenariats forts de recherche avec de grands instituts et de grandes universités que nous avons initiés, et de "plateformiser" l'activité du Cerema en créant réellement un Cerema 3.0, sans oublier le développement de sujets autonomes.

### **Selon vous, quelle est la plus-value de la démarche Pays dans l'organisation territoriale ?**

La plus-value, c'est la cohérence des territoires. On peut se questionner à l'infini sur la définition de ce qu'est un territoire pertinent ou pas. Les Pays apportent une réponse qui me semble solide, argumentée (avec des outils comme les chartes et évidemment les projets) et comme je l'ai dit, cohérente.

### **Quel intérêt identifiez-vous dans le partenariat qui lie le CEREMA et l'ANPP ?**

Le Cerema et l'ANPP ont en commun, chacun dans son rôle de bâtir ou d'accompagner des projets de territoires. Nous sommes donc extrêmement complémentaires et le Cerema s'inscrit aux côtés des élus de l'ANPP et des cadres des collectivités au sein des Pays pour permettre cet accompagnement. C'est, en substance, le message qu'a délivré notre présidente, Marie Claude Jarrot, lors des dernières journées de l'ANPP à Dijon.

### **Avez-vous un ressenti à partager sur l'évolution des récentes politiques territoriales ?**

J'observe évidemment, un engagement du gouvernement pour les territoires, leur développement. Cela a été vrai avec la création de l'ANCT avec laquelle nous coopérons au-delà, je crois, de ce que prévoit la loi. C'est vrai aussi avec le soutien que nous apporte notre tutelle sur la création d'une quasi régie conjointe qui permettra au Cerema de s'ouvrir encore plus aux collectivités territoriales et à leurs groupements en les associant à notre gouvernance. Il me semble également que l'ensemble des acteurs de l'ingénierie publique (et même privée), et de la transition écologique travaillent plus ensemble et se coordonne mieux. C'est un préalable indispensable pour rendre le meilleur service aux territoires et le Cerema a pour objectif de participer pleinement à cette coordination tant nationale que locale (avec les agences techniques ou les agences d'urbanisme par exemple).

*"En créant en 2017 **Ruralis Magazine**, Eric Mangeat et Armelle Gouérou, photographe et journaliste depuis 20 ans, veulent participer activement à la mise en lumière des dynamiques d'innovation dans les territoires ruraux. Le format éditorial élégant s'appuie sur la photographie documentaire afin de transmettre un message fort en faveur des acteurs de ces territoires. Avec humilité et enthousiasme ils comptent mettre en avant la part de ruralité qui sommeille en chaque français en diffusant une information de solution."*

**Ruralis Magazine** explore la géo-diversité des campagnes françaises en rendant vivante et immersive chaque part d'humanité sous forme d'histoires incarnées révélées par un travail d'images documentaires. Concept unique dans le paysage de la presse écrite et médiatique nationale, Ruralis Magazine compte faire dialoguer ses travaux d'enquêtes journalistiques avec des analyses de géographes, d'historiens, de philosophes, de sociologues afin de croiser les savoirs et de vous proposer de nouvelles perspectives.

**" Les campagnes sont un capital à faire fructifier plutôt qu'un ensemble de zones à assister"**. Bernard Kayser, géographe.

Ruralis Magazine est une revue semestrielle, de 84 pages, imprimée par un spécialiste de la photographie, tirée à 2000 exemplaires.

Aujourd'hui, elle est distribuée principalement sur abonnement et diffusée à travers des partenariats exclusifs mais également valorisée via des publirédactionnels. L'ambition des co-fondateurs est de construire une communauté de 3.000 abonnés composée d'acteurs engagés dans les territoires. Déjà parmi les premiers abonnés institutionnels, des associations nationales comme l'UNMFREO et l'AMRF.

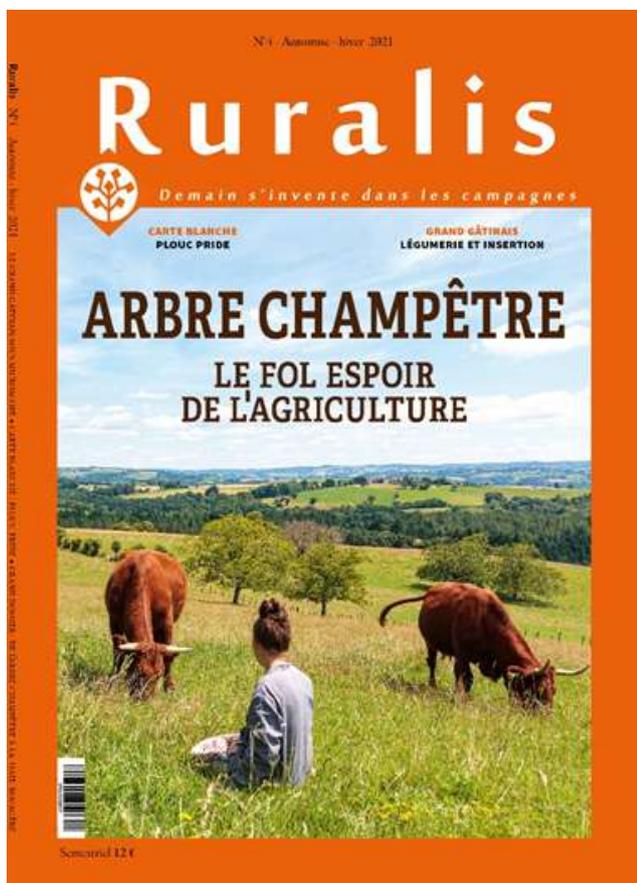


ANPP - Territoire de projet, ambassadeur de la première heure, jouit à ce titre d'un abonnement spécial qu'elle relaie aux membres de son réseau :

## **PROPOSITION SPECIALE D'ABONNEMENT**

**Il s'agit donc d'un abonnement annuel à Ruralis Magazine aux deux numéros annuels pour un tarif préférentiel de 19€ au lieu de 24€ (frais de port inclus).**

Pour celles et ceux qui sont intéressés, il suffit de contacter Eric Mangeat via les coordonnées indiquées ci-dessous.



Contact :  
[eric.mangeat@ruralismagazine.fr](mailto:eric.mangeat@ruralismagazine.fr)  
06 80 73 88 34

# Projet de territoire

## Une mise en œuvre collaborative du Contrat de Relance et de Transition Ecologique



**Contribuer à la relance de l'économie, faire face aux enjeux climatiques et environnementaux, répondre aux besoins en matière d'alimentation locale, de santé, de numérique, d'attractivité du territoire... Autant de défis et d'enjeux à relever dont s'est saisi le Chalonnais via son CRTE.**

### Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique, Un cadre nouveau vu comme une opportunité pour le Chalonnais

Dès la parution de la circulaire CRTE fin 2020, les élus du Chalonnais ont unanimement considéré l'échelle du Syndicat mixte comme la plus pertinente pour porter ce nouveau contrat avec l'Etat. Fort de ses 137 communes représentant plus de 150 000 habitants, le Syndicat mixte du Chalonnais est depuis une vingtaine d'années un acteur reconnu en matière de portage des politiques contractuelles : Contrat de développement territorial, Programme LEADER, Contrat de ruralité...

En effet, les élus du Chalonnais ont saisi depuis longtemps l'importance et l'intérêt des contractualisations qui permettent d'accompagner et de soutenir, via des enveloppes financières dédiées, les projets engagés par les communes et intercommunalités du territoire.

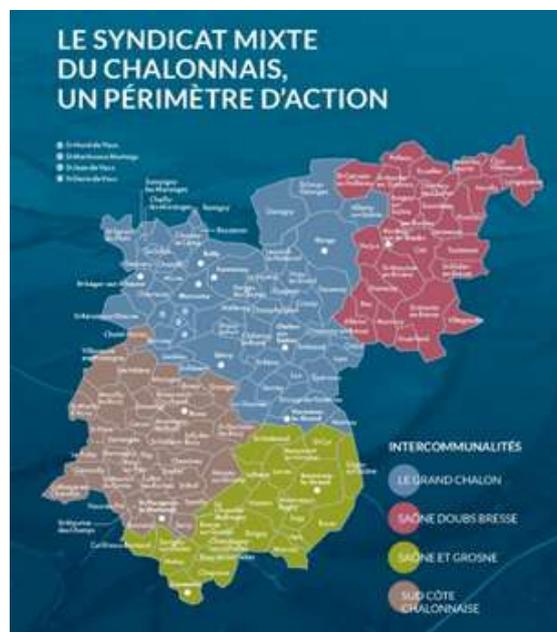
Véritable outil de développement territorial, le Syndicat mixte du Chalonnais a su avec le temps structurer son accompagnement via le déploiement d'une ingénierie de projet indispensable à l'émergence d'opérations d'aménagement structurantes.

Aujourd'hui, les élus locaux sont soutenus aussi bien dans la définition de stratégies que dans la déclinaison de grandes thématiques : urbanisme, transition énergétique, alimentation locale, tourisme durable, mobilité...

Autant de réflexions d'avenir que le Syndicat mixte a souhaité inscrire dans son projet de territoire 2021-2026, décliné dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique.

Avec comme fil conducteur **'' la transition écologique au cœur du développement raisonné du territoire du Chalonnais ''**, le CRTE se décompose en :

- Un **état des lieux écologique** et un diagnostic complet du territoire,
- Une **mise en valeur des programmes existants** ('' Territoires d'Industrie '', Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain...), la méthodologie d'élaboration et de gouvernance,
- Un **projet de territoire tourné vers la transition écologique**,
- Une description des **3 axes du CRTE pour la période 2021-2026**.



Malgré un calendrier serré, l'élaboration de ce contrat a été facilitée grâce aux documents stratégiques existants tels que le SCoT, les PADD des PLUi... qui sont venus enrichir les orientations et les priorités à décliner pour assurer le développement harmonieux du Chalonnais.

## Le CRTE, la traduction d'une démarche collaborative

**Le Chalonnais : un territoire de projets  
mais surtout un laboratoire de bonnes  
pratiques !**

Le CRTE du Chalonnais a été vu comme une opportunité nouvelle pour les élus locaux d'accompagner les projets de cohésion innovants, durables et inclusifs au service des habitants.

La conception de ce contrat a révélé surtout la **capacité du territoire et de ses élus à se fédérer** autour d'un projet commun : celui de la résilience pour une transition écologique.

Pour déterminer les priorités du territoire à l'horizon 2026, des réunions ont été organisées avec les élus pour leur expliquer l'importance de cette contractualisation, son caractère novateur et recueillir les attentes de chacun.

En termes de bonnes pratiques, la mise en œuvre rapide et efficace d'une telle contractualisation a pu s'appuyer sur **des habitudes de travail collaboratives anciennes**, sur une confiance et une volonté partagées de co-construire un document équilibré. Sans cette antériorité de coopération, la conception même du CRTE aurait sans doute été plus longue et fastidieuse.

Contrairement aux autres programmations, l'adhésion et l'appropriation de ce contrat par les élus locaux ont été facilitées par cette nouvelle approche ascendante voulue au travers des CRTE, laissant au territoire la liberté de formaliser un contrat en fonction de sa vision et de ses besoins de développement.

## Le CRTE, une démarche partenariale

L'élaboration du CRTE est aussi le fruit d'un travail de concertation avec les partenaires, en particulier les services de l'Etat qui ont été facilitateurs dès le début, dans la phase de conception. D'autres partenaires ont été associés pour enrichir les réflexions portées et les orientations envisagées : la DDT, la Banque des Territoires, l'ADEME, le CAUE ... liste non-exhaustive que le Syndicat mixte entend élargir avec le temps.

La société civile a également été consultée au travers du Conseil de Développement du Chalonnais, qui a pu émettre des avis et des propositions sur le projet de territoire. Grâce au travail d'acculturation mené sur les politiques contractuelles ces deux dernières années, ces membres ont aussitôt adhéré à la démarche et ont souhaité s'impliquer davantage en étant associés au suivi de la mise en œuvre du CRTE. A ce stade, les clés de la réussite de ce contrat reposent sur une collaboration ancienne et des partenariats forts autour du Pays Chalonnais, devenu depuis 10 ans le Syndicat mixte du Chalonnais.

## Le suivi, l'évaluation et le financement du contrat, des étapes clés pour apprécier la mise en œuvre de la transition écologique

Les phases de suivi et d'évaluation 2021-2026 seront déterminantes pour mobiliser les financements sur les projets de relance et de transitions. La validation des indicateurs de suivi et l'instauration de critères de sélection des projets " CRTE " vont constituer des points de vigilance, notamment sur le degré de prise en compte du critère de transition écologique.

Par ailleurs, des interrogations subsistent pour garantir une bonne déclinaison du CRTE :

- Enveloppes financières spécifiquement dédiées,
- Pluriannualité des engagements,
- Financement d'une ingénierie pour sa mise en œuvre,
- Déconcentration des crédits de l'Etat pour éviter la multiplication des appels à projets.

Le Syndicat mixte du Chalonnais entend poursuivre le travail engagé au travers de son projet de territoire pour **favoriser et accompagner la relance et la transition écologique vers un modèle plus durable**.

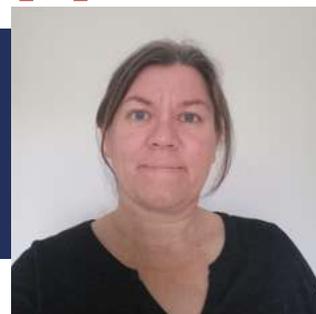
*Signature du CRTE par Madame Jacqueline Gourault,  
Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations  
avec les collectivités territoriales en juillet 2021, qui est venue clore une  
phase de rédaction intense et collaborative.*



# Portrait développeur



**Coralie Seweryn**  
Directrice du PETR Landes Nature  
Côte d'Argent



## **Une courte biographie, présentation de votre parcours**

J'ai terminé mes études avec un Master qui s'appelait " Construction et dynamique des espaces des sociétés et des économies " avec la spécialité environnement, développement des territoires. Par ailleurs pendant les vacances scolaires j'ai fait beaucoup de rencontres à travers mes jobs d'été, qui se sont avérés être en lien avec la suite mon parcours. J'ai appris à manager en colonies de vacances, en tant que directrice adjointe.

J'y ai beaucoup appris sur les relations humaines. J'ai ensuite commencé par faire des remplacements de CDD en CDD dans l'aménagement du territoire et les projets de territoire.

Le premier poste où je suis restée le plus longtemps, c'est donc celui du pays S.U.D. (Serre-Ponçon Ubaye Durance), où je suis restée dix ans.

Ça a été une opportunité de travailler là où je vivais et c'est également là où j'ai découvert les fonds européens et le pouvoir de l'argent. J'ai ensuite pris le poste de direction avec ce qu'il comporte de vision stratégique sur le projet de territoire, après quelques années d'animation, et après avoir fait le tour du programme LEADER. Par la suite j'ai changé de territoire, pour le Pays Landes Nature Côte d'Argent et j'y suis une nouvelle fois directrice.

## **Pourquoi avoir choisi de travailler dans un Pays / Pôle territorial ?**

L'un des premiers postes que j'ai occupé en début de ma carrière en collectivité m'a mis en contact avec le Pays sur le territoire dans le cadre de demandes de subvention FEADER, à l'époque je vivais déjà à Barcelonnette. Et en lien avec mon parcours et mes compétences je me suis tournée vers l'opportunité de devenir animatrice LEADER au Pays S.U.D.

Ce qui m'a marqué, et je ne sais pas si c'était dû au programme LEADER ou la dynamique Pays, c'est que l'on ne se limitait pas à la mise en œuvre de compétences comme dans les collectivités. Mais que dans le contexte du programme on pouvait innover. On avait beaucoup plus de liberté dans la structure Pays.

Aujourd'hui c'est toujours le cas, nous avons quand même plus de liberté pour tester des thématiques, pour innover et peut être pour faire du développement là où on l'attend pas ! Nous avons la possibilité expérimenter des choses de façon collective.

## **Quels sont vos "gros dossiers" du moment ?**

En ce moment sur mon poste, la très grosse mission est la révision du projet de territoire, qui n'est pas une mince affaire ! Le Pays était un peu en veille ces dernières années, il y a donc une révision importante en cours, avec la nécessité de mettre du lien entre les élus et le territoire.

Par ailleurs mon autre grosse mission, ce sont les contractualisations avec le CRTE, LEADER et la contractualisation régionale. La rédaction de notre CRTE est terminée, celui-ci sera amendé grâce à un diagnostic de territoire actualisé et un projet de territoire mis à la norme ISO 37101, comme nous révisons notre projet. Sur le CRTE, nous signons donc avec nos 3 Communautés de Communes et le département des Landes.

### **Relations EPCI / Pays quelles relations ?**

Entente cordiale, cela dépend à qui on s'adresse et comment bien sûr ! Nous avons trois communautés de communes sur le territoire. Il est parfois difficile de trouver le consensus. Les relations se font surtout avec les présidences/directions, excepté pour ce qui est des services de développement économique avec qui on travaille sur les forums de l'emploi.

Ensuite, comme je vous ai dit le Pays ici était un peu en veille. La première conférence des maires a eu lieu l'an dernier. On a profité de ce moment pour reposer le rôle du Pays. Le message sur l'utilité de notre existence est passé, maintenant nous allons avoir des relations plus étroites avec les communes dans le cadre du CRTE. Nous allons renouveler l'expérience de la conférence des maires, deux fois cette année, normalement.

### **Un moment fort / marquant que vous retiendrez ?**

Je crois que c'était en 2013, à l'époque j'étais animatrice LEADER au Pays S.U.D. à Barcelonnette. Nous avons organisé une rencontre entre les porteurs de projet, les partenaires et les élus sur le territoire. Ce moment a permis un vrai point d'étape sur l'avancé des projets LEADER. Cela a été un moment fort de rencontre entre les porteurs de projet. Et cela a clairement crédibiliser le programme et l'a fait connaître. Aussi bien que nous n'avons pas eu besoin de beaucoup communiquer sur la programmation suivante pour trouver des porteurs de projets.

### **Un moment décevant qui vous a marqué ?**

Honnêtement il y a plutôt eu plusieurs moments de frustration ! Rien en particulier mais disons que quand les choses ne vont pas assez vite ou que des projets ne fonctionnent pas, cela peut être source de frustration. Ça arrive que les porteurs de projets lâchent, que les élus ne suivent pas, que certaines années par manque de crédits, certaines actions soient abandonnées. Ce sont des moments normaux de nos métiers !

### **Un ressenti personnel à partager sur l'évolution des politiques territoriales ?**

On dit toujours que l'on essaye de ne pas faire de silo, pourtant on est amené à le faire quand même ! Même si le développement durable doit être transversal, nous sommes contraints par le fonctionnement, par les thématiques, par les structures... on est tous dans nos tuyaux et nos cases. Alors que les territoires ne sont pas des cases mais des humains qui vivent.

Par ailleurs c'est souvent dommage que l'argent, les égos et la politique trop politicienne viennent interférer dans l'action territoriale, mais c'est le jeu.

Sur le programme LEADER par exemple, qui est un bel outil, aujourd'hui il devient souvent un simple levier de financement... Comme l'illustre l'absence de volet "coopé" sur la dernière programmation. On a tendance à courir après les subventions, et de ne plus se poser pour savoir ce qui fait territoire.

Contact : [direction@payscotedargent.com](mailto:direction@payscotedargent.com)

*Propos recueillis par Lisa Labarrière, Chargée de mission ANPP - Territoires de projet*

## Les Territoires de projet et la prise de compétence mobilité



**ANPP - Territoire de projet a publié en cette rentrée les résultats de son enquête adressée à ses adhérents.** Elle portait sur les conséquences de la Loi d'orientation des mobilités (LOM) pour les Pays/PETR. En effet, au 1er juillet 2021, les intercommunalités avaient la possibilité de se voir transférer la compétence "mobilité" et devenir Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM). En cas de refus de la prise de compétence, cette dernière était de facto confiée à la région.

### La compétence mobilité portée par les Pays

Les résultats de l'enquête indiquent que les Territoires menaient déjà des actions de mobilité avant la publication de la LOM, pour 64% d'entre eux. **Des réflexions globales et actions concrètes et structurantes ont été menées à cette échelle, comme par exemple avec le transport à la demande, le covoiturage, les mobilités douces et actives. Toutes ces actions permettent de tendre aux objectifs de réduction des gaz à effet de serre, tout en proposant des solutions de mobilités alternatives à l'autosolisme.**

Une question prégnante de l'enquête concerne le transfert de la compétence mobilité de l'EPCI à l'échelon supra communautaire le Pays. **Pour 56% des répondants, l'ensemble de leurs EPCI membres ont pris la compétence. Ce qui indique que pour 44%, la compétence revient à la région.** Concernant la première catégorie, 59% des sondés, le transfert de la compétence n'est tout simplement pas envisagé. **Néanmoins, sans prendre la compétence mobilité, le Pays peut avoir un rôle d'animateur et de facilitateur en ce qui concerne la mobilité sur son territoire.** De plus, la compétence mobilité peut être "à la carte", ce qui indique que les Territoires peuvent porter certaines actions en la matière.

### L'exercice de la compétence mobilité

La LOM exige que chaque AOM mette en place un comité des partenaires, qui a pour but de renforcer le dialogue entre ces derniers. **Ce comité, qui est en cours d'installation pour près de 6 Territoires sur 10, n'associe que peu ou pas l'échelon Pays aux échanges.** Ce constat qui ressort de l'enquête doit pousser les autorités compétentes à associer davantage tous les partenaires et acteurs sur le sujet, tant celui-ci est crucial pour les territoires, mais surtout les habitants qui y vivent.

Concernant le financement de la compétence, la LOM a instauré le versement transport. **En effet, pour mener à bien de telles actions, il est nécessaire, voire indispensable de mobiliser l'ensemble des sources de financements disponibles. La synthèse de l'enquête rappelle la pertinence d'un contrat Etat/Collectivités, comme le CRTE, ou un contrat Région/Collectivités, avec le CPER qui offrent un volet mobilité,** mais aussi de capter différents fonds sectoriels issus de l'ADEME par exemple. De plus, les dispositifs réglementaires, tels que le PCAET et le SCoT, peuvent être mis en cohérence pour allier réglementation et projet de mobilité sur le Territoire.

La prise de compétence mobilité, comme ont pu le faire les Pays Lunévillois ou le Pays du Bassin de Briey, permet d'offrir des solutions complémentaires aux solutions de mobilité existantes.

[\*\*Retrouvez l'analyse >>\*\*](#)

# Partenaires

## Partenaires institutionnels



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES



Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Énergie



## Fédérations d'élus



RÉGIONS  
DE FRANCE



FÉDÉRATION  
PROFESSIONNELLE  
DU DRONE CIVIL



UNION NATIONALE



FRANCE  
VILLE DURABLE



## Partenaires privés



santé  
famille  
retraite  
services



## Partenaires médias



## Partenaires locaux

